

Service & Compassion

Le 22 mai 2020

Chères résidents et familles,

OBJET: Visites sur place, à l'extérieur,

dans les foyers de soins personnels pendant la COVID-19

La présente a pour but de vous informer qu'Actionmarguerite suivra les directives données par les autorités provinciales de santé publique et Soins communs Manitoba concernant les visites à l'extérieur dans les foyers de soins personnels pendant la pandémie COVID-19.

En conséquence, nous vous informons qu'à compter du 1^{er} juin 2020, **nous** accepterons les visites sur place, à l'extérieur, au 185 Despins. L'emplacement de ces visites extérieures sera situé à côté de la cour du centre de jour (accès par le stationnement du personnel sur le côté est du bâtiment). La signalisation indiquera comment accéder à l'endroit.

Les considérations suivantes s'appliqueront à tout moment :

- Tous les visiteurs doivent se soumettre à un dépistage, y compris l'évaluation des symptômes ou de l'exposition connue à la COVID-19, avant d'entrer. Des restrictions s'appliqueront aux visiteurs qui ont voyagé à l'extérieur du Manitoba au cours des 14 derniers jours. Aucun visiteur ne sera autorisé d'entrer s'il présente des symptômes de rhume ou de grippe ou d'autres symptômes de la COVID-19.
- Tous les visiteurs doivent se conformer aux mesures de prévention et de contrôle des infections, notamment une stricte hygiène des mains et le maintien d'un éloignement social (deux mètres ou six pieds) en tout temps.

Conformément aux lignes directrices des Soins communs, les visites à l'intérieur des bâtiments restent suspendues. Des exceptions continueront à être faites au cas par cas, conformément aux directives existantes, comme les visites pour des raisons de fin de vie.

Les visites en dehors de la propriété ne sont <u>pas</u> autorisées étant donné le risque que présentent pour les résidents et pour l'établissement la nature inconnue des contacts, l'exposition et compte tenu des autres mesures de sécurité requises.

Afin de nous aider à faire en sorte que cette nouvelle occasion vous offre la meilleure expérience possible pour vous et votre proche, nous vous demandons de bien vouloir

examiner, compléter et signer le contrat de visite ci-joint. Ce formulaire doit être signé par les visiteurs essentiels avant de programmer et d'assister à une visite en plein air avec un résident.

Dans tout le Canada, le risque que la COVID-19 fait courir aux résidents des foyers de soins personnels (FSP) est évident. Les efforts visant à prévenir, à repérer rapidement et à contenir les « éclosions » de COVID-19 sont essentiels pour protéger les populations les plus vulnérables contre les conséquences graves de ce virus. Jusqu'à présent, les efforts des Manitobains ont été efficaces pour prévenir les éclosions de COVID-19 dans les foyers de soins personnels de la province. Les restrictions concernant les visiteurs, le renforcement des pratiques de nettoyage et de désinfection de l'environnement, le contrôle quotidien du personnel avant l'entrée sur le lieu de travail, le respect des exigences provinciales en matière d'équipement de protection individuelle et la mise en œuvre d'un modèle de dotation en personnel avec obligation pour le personnel de ne travailler que dans un seul foyer de soins personnels, ont été des étapes successives et progressives de la réaction du gouvernement du Manitoba à la COVID-19 dans la province. Chaque mesure préventive a fait l'objet d'une réflexion importante sur son incidence sur vos proches.

Nous savons que la famille et les amis font partie intégrante de la santé générale, du bien-être et de la qualité de vie des résidents des foyers de soins personnels. L'équilibre entre les mesures préventives nécessaires et le maintien des liens vitaux que les résidents entretiennent avec les membres de leur famille et les systèmes de soutien a été au cœur de chaque étape de notre réponse. Cependant, bien que la prévention de la propagation de ce virus dans nos établissements reste une priorité centrale, la probabilité que la COVID-19 fasse partie de notre « nouvelle normalité » pendant plus longtemps nous oblige à trouver un équilibre à long terme entre les mesures préventives et les nombreux avantages d'une interaction permanente entre les résidents et leurs proches.

La protection de la santé et du bien-être de vos proches et de notre personnel reste l'une de nos priorités absolues. Les responsables de la santé publique continueront à évaluer régulièrement l'incidence et la nécessité d'ajuster les restrictions concernant les visiteurs à mesure de l'évolution de la situation. Une fois de plus, nous vous remercions de votre coopération et de votre compréhension alors que nous prenons toutes les mesures nécessaires pour vous protéger, ainsi que vos proches et notre personnel.

Nous vous prions d'agréer nos salutations les plus sincères.

Le directeur général

Charles Gagné



Actionmarguerite DEMANDE de visite sur place, à l'extérieur, pendant la COVID-19

Chambre:

Service & Compassion

J'accepte les termes et conditions suivants de l'accord sur les visites extérieures sur site pendant la pandémie COVID-19 :

- Les visiteurs identifiés ici-bas, sont ceux qui sont jugés essentiels au bien-être émotionnel, à la santé et à la qualité de vie de votre proche. Dans la plupart des cas, les visiteurs sont des membres de la famille ou des amis proches qui participent de manière claire et établie à la fourniture de soins et de soutien.
- Toutes les visites des visiteurs seront cédulées et selon la disponibilité de l'espace et des demandes des familles. L'acceptation, l'attribution et la fréquence des visites seront déterminées par Actionmarguerite afin de garantir un accès équitable à tous les résidents et à toutes les familles.
- Toutes les visites doivent être réservées au minimum 24 heures avant la visite prévue. Vous trouverez cidessous les instructions à suivre pour organiser votre première visite.
- Les visites extérieures, les visites via les fenêtres et les visites virtuelles peuvent être limitées à une visite par semaine au maximum. Notez que cela peut changer en fonction de la demande et des ressources disponibles pour accueillir tous les types de visites.
- Le nombre et la fréquence des visiteurs doivent respecter les mesures distanciation sociale et physique.
- Toutes les visites seront limitées à 20 minutes pour permettre la désinfection entre les visites, le transport et la supervision des visites. Nous vous demandons d'arriver 10 minutes avant la visite pour le dépistage
- Deux visiteurs essentiels par résident seront autorisés au maximum à la fois (inclut les mineurs). Un mineur doit être accompagné par un adulte.
- Tous les visiteurs acceptent d'être soumis à un dépistage, y compris l'évaluation des symptômes ou de l'exposition connue à la COVID-19, avant d'entrer. Des restrictions s'appliqueront aux visiteurs qui ont voyagé à l'extérieur du Manitoba au cours des 14 derniers jours. Aucun visiteur ne sera autorisé d'entrer s'il présente des symptômes de rhume ou de grippe ou d'autres symptômes de la COVID-19.
- Tous les visiteurs doivent se conformer aux mesures de prévention et de contrôle des infections, notamment une stricte hygiène des mains et le maintien d'un éloignement social (deux mètres ou six pieds) en tout temps.
- · Les animaux de compagnie ne sont pas permis.
- Il est interdit d'apporter des aliments/boissons et des articles lors des visites sur place à l'extérieur, selon les pratiques de contrôle des infections requises,
- Les visiteurs n'auront pas accès aux aliments/boissons et aux toilettes du site.
- · Pour la protection du résident et du personnel, il est fortement recommandé de porter un masque non médical lors des visites à l'extérieur. Aucun masque ne sera fourni.
- Selon l'évaluation du risque ainsi que le jugement opérationnel et clinique, le site pourrait ne pas pouvoir coordonner des visites sur place, à l'extérieur, pour certains résidents.
- Le site se réserve le droit d'annuler les visites en raison de la disposition des résidents, du respect essentiel des règles des visites par les visiteurs, d'éclosion, ou de mauvaises conditions météorologiques.

Pour organiser une visite, vous devez remplir le tableau ci-dessous et l'envoyer par courriel à <u>info@actionmarguerite.ca</u>. Le personnel répondra à votre courriel et organisera une visite. Si vous n'êtes pas en mesure d'envoyer un courriel, veuillez appeler les services d'aide sociale, de loisirs ou de soins spirituels, et non l'unité de soins infirmiers.

Veuillez noter que vous devrez signer ces conditions le jour de la visite.

Nom du (de la) résident(e):

| Nom des visiteurs essentiels | Téléphone | Signature |
|------------------------------|-----------|-----------|
| 1. | | |
| 2. | | |
| 3. | | |
| 4. | | |
| 5. | | |



ACTIONMARGUERITE ST. BONIFACE LOCATION - VISITES À L'EXTÉRIEUR / OUTDOOR VISITS

